

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Elisenda Tomas](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8a42ff12344d16461b374710>

Date d'obtention : 2024-02-16 19:48:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, il faut parler à celui qui signale, évaluer et vérifier l'information et par la suite, si c'est un acte impulsif, suivre les étapes selon la trousse.

Si, suite à l'analyse de la grille, on soupçonne la présence d'images pouvant être associées à de la pornographie juvénile, nous devons contacter le SPVM et confisquer l'appareil. Si non, on traite l'information selon notre code de conduite de l'établissement.

En tout temps, s'il nous semble qu'il y a malveillance, on doit contacter le SPVM et confisquer l'appareil. Les parents doivent être contactés pour explication du protocole.

La confidentialité et la vitesse d'action sont importantes pour éviter la diffusion des images.

En tout temps, il faut rassurer les victimes et contacter la DPJ dans le cas d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les adolescents agissent comme des adolescents...souvent avec impulsivité.

Il faut traiter les cas avec bienveillance, surtout s'il y a collaboration.

Il faut rester neutre et faire remplir les formulaires en évitant de contaminer les témoignages. Il faut prendre ça au sérieux et recueillir les témoignages, même si cela se passe à l'extérieur de l'école.

Suite à l'analyse et à l'aide de la trousse Sexto, nous serons en mesure de prendre les bonnes décisions quant à la démarche à suivre.

Nous devons nous assurer de bien clore le sujet avant de mettre fin aux interventions et communiquer avec le SPVM en cas de doute.

Finalement, après les interventions rapides selon la trousse SEXTO, il faut s'assurer d'un suivi avec les jeunes impliqués pour éviter des récidives. (ateliers, suivis personnalisés, etc.)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La partie la plus délicate me semble être le moment où on remplit le questionnaire, avec le jeune qui signale ou la victime, tout en s'assurant que le jeune ne se sente pas jugé. Le questionnement doit être très neutre et bienveillant. Ce n'est pas donné à tout le monde.

aussi, la rencontre avec les parents du jeune instigateur, s'il y a acte malveillant, est toujours un moment difficile.